Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260605-2026_06_53-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-06-53
5 juin 2026

Date de convocation : Vendredi 22 mai 2026	*Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Absents excusés : 3 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes DALLE Marie, GRALL Marie-Catherine, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : GAC Céline ayant donné pouvoir à GUILLERM Marie-Claire, AUFFRET Xavier ayant donné pouvoir à GRALL Marie-Catherine, SALIOU Sébastien ayant donné pouvoir à Laurent LE BORGNE.* *M. LE NAN Yvon a été désigné comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Demande de permis de construire concernant l'extension du local de stockage de la salle Jean MOYSAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'extension du local de stockage attenant à la salle Jean MOYSAN afin de répondre aux besoins croissants liés au fonctionnement de la salle communale et aux activités associatives qui y sont organisées.
Il précise que les espaces de rangement actuels sont devenus insuffisants pour permettre le stockage du matériel communal, du mobilier et des équipements utilisés lors des manifestations culturelles, sportives et associatives. Cette extension permettra ainsi d'améliorer les conditions d'utilisation de la salle, de faciliter l'organisation des événements et d'assurer un meilleur entretien du matériel communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par David PRIGENT, architecte à Landivisiau. Le projet prévoit une extension du local de stockage existant, réalisée dans le respect de l'architecture du bâtiment actuel et des règles d'urbanisme en vigueur. Il indique également que cette opération contribuera à améliorer la fonctionnalité et la sécurité des espaces de stockage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité (15 votants, 0 abstention, 15 voix exprimées, 15 voix pour, 0 voix contre)

- **Approuve** le projet d'extension présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer toues les pièces afférentes à cette demande.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. Yvon LE NAN* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 8 juin 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 8 juin 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.